

**CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS**

Taxe d'apprentissage

Solde 2025



*Un choix simple, un impact fort :
formez les artistes de demain*

Faites le choix du Conservatoire de Paris

98%

d'insertion
professionnelle

1300

étudiant·es

400

artistes-pédagogues

150

disciplines enseignées

14

diplômes supérieurs

Comment verser au Conservatoire de Paris ?

Du 26 mai au 24 octobre 2025, affectez votre solde de taxe d'apprentissage au CNSMDP via la plateforme SOLTéA, pilotée par la Caisse des Dépôts.

Première connexion ?
Créez votre accès sur net-entreprises.fr, qui génère vos identifiants SOLTéA.

Déjà contributeur en 2024 ?
Utilisez vos identifiants existants, toujours valides.
Pour nous retrouver facilement sur soltea.education.gouv.fr, utilisez l'un des critères suivants :

- **Nom** : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
- **SIRET** : 197 534 951 00037
- **UAI** : 075 349 5S

N'oubliez pas de valider votre choix avant le **24 octobre 2025**.

Fondé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) est un établissement public d'enseignement supérieur, reconnu en France et à l'international pour la qualité de ses formations. Il propose des cycles permettant une spécialisation approfondie dans toutes les grandes disciplines instrumentales et vocales, la composition, la direction, la musicologie, la pédagogie, la danse (classique et contemporaine), la notation chorégraphique ainsi que les métiers du son appliqué à la musique et au spectacle vivant.

Classé 3^e meilleure école d'arts du spectacle au monde (QS Ranking 2025), le Conservatoire transmet savoirs et pratiques artistiques tout en cultivant l'innovation et l'ouverture. Avec près de 1300 étudiants et un taux d'insertion professionnelle de 98 %, le CNSMDP forme la grande majorité des artistes, enseignants et directeurs de conservatoires en France, et rayonne sur l'ensemble des métiers de la musique, de la danse et du son.

Grâce à votre solde, vous soutenez concrètement la formation artistique

Le solde de la taxe d'apprentissage (0,09 % de la masse salariale 2024) est le seul impôt obligatoire que vous pouvez librement affecter à l'établissement de votre choix. Pour le Conservatoire de Paris, cette ressource est essentielle : elle permet de développer des projets pédagogiques ambitieux, de renforcer la recherche, d'ouvrir les cursus aux enjeux contemporains et de maintenir une formation d'excellence.

Soutenez le Conservatoire de Paris et contribuez directement à :

Garantir une formation d'excellence et des conditions d'insertion professionnelle solides

Des enseignements de haut niveau, une pratique artistique soutenue et ouverte à l'international, un accompagnement vers la vie professionnelle.

Exemples : masterclasses avec des artistes internationaux, projets scéniques professionnalisants, participation au réseau des universités européennes IN.TUNE.

Préparer les jeunes artistes aux évolutions de leurs métiers

Innovations pédagogiques, développement de ressources numériques, partenariats et recherche appliquée.

Exemples : accessibilité numérique des contenus, modules sur l'intelligence artificielle, Studio Immersif.

Inscrire les enseignements dans les enjeux contemporains

Intégration aux pratiques et aux programmes des grandes questions sociétales, environnementales et culturelles.

Exemples : contenus sur l'écoresponsabilité dans la création, représentations culturelles et diversité, parcours développant une pensée critique sur les enjeux contemporains.



« En versant le solde de votre taxe d'apprentissage au Conservatoire, vous prenez part à une aventure collective : celle d'une école publique qui forme des artistes capables d'inventer, transmettre et transformer le monde. Dans un monde en mutation, ce soutien est un geste fort de confiance et d'engagement. Il nous permet de conjuguer excellence, innovation et responsabilité. Merci. »

Émilie Delorme, Directrice du Conservatoire de Paris



Pour toute information :

Anne Leclercq

aleclercq@cnsmdp.fr

01 40 40 47 86

conservatoiredeparis.fr/fr/soutenir-le-conservatoire